

Compte rendu de la séance du 09 juin 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Claude MONTCENIS

Ordre du jour:

- Projet réhabilitation maison communale dans le cadre du COCA
- Marché public rénovation réseaux humides rue du Feria et chemin du Thoïl
- Marché public programme voirie
- Subvention Association Parents d'Elèves
- Révision des loyers
- Renouvellement convention SIEL pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Convention livraison repas cantine année scolaire 2017-2018
- Compte-rendu des commissions municipales
- Divers

Délibérations du conseil:

Projet réhabilitation de la maison communale dans le cadre du COCA

Dans l'attente d'un nouvel estimatif pour déposer le dossier au Conseil départemental, ce sujet est reporté au prochain conseil municipal de juillet..

Rénovation réseaux humides rue du Feria et Thoïl -choix de l'entreprise (DE 2017 06 01)

Vu la délibération en date du 20 mai 2016 confiant la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études VDI pour la rénovation des réseaux humides ;

Vu la délibération du 31 mars 2017 approuvant l'avant-projet et sollicitant l'aide financière du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau RMC ;

Considérant que les travaux de rénovation des réseaux humides ont fait l'objet d'un dossier de consultation des entreprises pour la tranche 1 (rue du Feria, chemin du Thoïl),

Après analyse des offres par le bureau d'études VDI, la Commission d'achat pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) propose de retenir pour la tranche 1, l'entreprise BORNE TP – 3, place de l'Ancienne Bascule - 42220 SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour un montant total de 179 915,25 € H.T., offre jugée économiquement la plus avantageuse selon les critères définis dans le règlement de consultation.

Le **Conseil Municipal**, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

- Adopte la proposition de la Commission d'achat pour les MAPA
- Décide de confier les travaux de la tranche 1 : réseaux humides rue du Feria et chemin du Thoïl, à l'entreprise BORNE TP pour un montant total de 179 915,25 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.
- Décide de réaliser cette opération d'assainissement collectif (étude et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement

Les crédits afférents sont inscrits aux budgets 2017.

Les travaux débuteront entre le 20 et le 25 août 2017 pour la partie située au rond point à l'entrée du village et le début du chemin du Thoïl.

Programme voirie - choix de l'entreprise (DE 2017 06 02)

Vu la délibération du 28 janvier 2014 approuvant le programme 2014 de voirie communale et sollicitant l'aide financière du Conseil départemental,

Vu la délibération du 25 septembre 2015 approuvant le programme 2016 de voirie communale et sollicitant l'aide financière du Conseil départemental,

Considérant que la dévolution des travaux se fait par marché passé selon la procédure adaptée après consultation d'entreprises, conformément aux articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

Après analyse des offres par le bureau d'études VDI, la Commission d'achat pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) propose de retenir l'entreprise EIFFAGE – Rue François Coll - BP 96 - 42162 ANDREZIEUX BOUTHEON Cedex 2, pour un montant total de 61 665,80 € H.T.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

1. Approuve le marché avec l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 61 665,80 € H.T.
2. Constate que le financement de ces dépenses est assuré,
3. Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Les travaux seront réalisés dans les deux dernières semaines du mois d'août 2017.

30 000 euros de subvention ont été alloués.

Subvention APE (DE 2017 06 03)

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'Association des Parents d'Elèves a reçu une subvention de 1 000 € de la réserve parlementaire pour financer leur projet d'achat de jeux de cour pour les enfants de l'école publique,

Considérant que l'octroi de cette subvention était conditionné à une participation de la commune pour un montant de 500 €

DECIDE d'accorder une subvention de 500,00 € à cette association pour participer au financement d'achat de jeux de cour

Les crédits afférents sont inscrits au C/6574.

Révision loyers appartements presbytère (DE 2017 06 04)

Le Conseil Municipal,

Vu la convention conclue entre l'Etat et la commune du Bessat en date du 18 octobre 2004, notamment les articles 4 et 8,

Vu les baux conventionnés en date des 31 décembre 2015 et 27 janvier 2016,

Vu la délibération n°2016-05-04 du 20 mai 2016 portant révision des loyers à compter du 1/07/2016,

Vu les dispositions légales concernant les augmentations de loyers,

DECIDE de relever les loyers, à compter du 1er juillet 2017, suivant la variation de l'indice de référence des loyers (+ 0.51), soit :

· F4 central :	de 386,42 € par mois à	388,39 € par mois
· F4 à droite :	de 411,42 € par mois à	413,51 € par mois

Les charges afférentes aux logements (entretien des chaudières et taxe ordures ménagères) restent fixées à la somme mensuelle de **16 €** pour le F4 central et **18 €** pour le F4 à droite

Révision loyer appartement école (DE 2017 06 05)

Le Conseil Municipal,

Vu le contrat de location du logement situé au-dessus l'école en date du 3 juillet 2015, notamment son article 3,

Vu la délibération n°2016-05-05 du 20 mai 2016 portant révision du loyer et des charges afférentes au logement à compter du 1/07/2016,

Vu les dispositions légales concernant les augmentations de loyers,

DECIDE de réviser le loyer à compter du **1er juillet 2017**, suivant la variation de l'indice de référence des loyers (+ 0.51), à savoir :

- le loyer mensuel de 524,81 € est porté à la somme de **527,48 €**.
- les charges afférentes au logement sont majorées et fixées à la somme mensuelle forfaitaire de **130 €**. Cette redevance sera révisée annuellement au 1er juillet.

Renouvellement de la mise à disposition des services du SIEL pour l'instruction des dossiers d'appli (DE 2017 06 06)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5721-9 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R. 423-15 ;

Vu les délibérations du Comité du SIEL de février 2015 portant sur l'instruction des dossiers d'application du droit des sols ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2016 approuvant le renouvellement de la mise à disposition des services instructeurs du SIEL pour l'instruction des dossiers d'application du droit des sols;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment son article R. 423-15, prévoient que l'autorité compétente pour la délivrance des autorisations d'urbanisme peut en confier l'instruction à un syndicat mixte ; que, par ailleurs, l'article L. 5721-9 du CGCT prévoit la possibilité pour un syndicat mixte ouvert de mettre à disposition de ses collectivités membres tout ou partie de ses services

Considérant que le SIEL, Syndicat mixte ouvert dont la commune est membre dispose déjà d'un service instructeur qui intervient sur le volet «électricité» des autorisations d'urbanisme ; que la possibilité d'étendre cette prestation à l'instruction des dossiers d'application du droit des sols a été étendue statutairement par deux délibérations du comité syndical du 2 février 2015 ;

Considérant la pertinence de la solution de la mutualisation du service d'instruction du SIEL pour la commune qui ne dispose pas d'un tel service, consistant en la mise à disposition des services instructeurs du SIEL au bénéfice de la Commune ;

Considérant que les modalités de cette mise à disposition ainsi que les conditions de remboursement par la Commune des frais de fonctionnement du service sont fixés par une convention jointe à la présente délibération ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le renouvellement de la mise à disposition des services instructeurs du SIEL pour l'instruction des dossiers d'application du droit des sols ; pour un an à compter du 1^{er} juillet 2017.

ARTICLE 2 : APPROUVE les modalités de la mise à disposition telles que fixées par la convention jointe à la présente délibération ;

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet et au Président du SIEL

Livraison repas cantine scolaire (DE 2017 06 07)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le marché de service de restauration scolaire avec la société SODEXO se terminent au mois de juillet 2017.

La commune a consulté la société de restauration ELIOR, prestataire sur la commune de Tarentaise, qui propose de fournir les repas pour la cantine du Bessat à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

Cette prestation est proposée aux conditions suivantes :

- repas livrés en liaison froide
- repas à 5 composantes au tarif de 2,99 € H.T., soit 3,154 € T.T.C.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

4. Approuve le marché avec la Société de restauration ELIOR pour la livraison en liaison froide des repas à 5 composantes au tarif de 2,99 € H.T., soit 3,154 € T.T.C..

5. Autorise le Maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce marché.

Les dépenses sont inscrites au budget 2017.

La commune doit investir dans un four de remise en température pour réchauffer les plats pour un montant d'environ 2 300 euros HT.

Compte rendu des commissions municipales

Maison DANTONY

Suite à l'acquisition par la commune de la propriété DANTONY, les meubles et objets meublants de la maison seront vendus aux enchères. La vente se déroulera le samedi 8 juillet 2017 de 9 h à 12 h pour les habitants du village.

Ancienne POSTE

Une modification du permis de construire va être demandée. Les travaux de rénovation pourraient démarrer fin octobre ou début novembre 2017.

Projet piscine

Un projet de convention est à l'étude avec la Communauté de communes du pays de Montfaucon pour l'accès à la piscine de Dunière du 19 au 26 juin 2018.

Rythmes scolaires

La modification des rythmes scolaires sera inscrite à l'ordre du jour du conseil d'école prévu le 22 juin 2017.

9 - Divers

Jeu «Boucliers des secrets » sur le Bessat

Le jeu sera bientôt disponible. Il pourra être acheté au prix de 13 euros

Croix rouge sur roues

Dans le cadre du dispositif de la Croix rouge sur roues, une salle sera mise à disposition pendant une heure, une fois par quinzaine.

Elections législatives

Finalité du planning de présence des élus pour tenir le bureau de vote le 18 juin

Prochain conseil prévu le 21 juillet 2017

Affiché le 16 juin 2017

Le Maire,

